

Check-list

Avant d'acheter la maison de vos rêves, il est préférable d'examiner les points suivants. Nous les avons regroupés pour vous.

Actuellement :

- Vous êtes correctement informé au sujet des frais ?
- Vous avez des projets de transformation importants ?
N'oubliez pas qu'un permis d'urbanisme sera nécessaire avant d'entamer les travaux.
- Savez-vous de quelles primes à la rénovation et autres vous pouvez profiter ?
- Avez-vous choisi une formule de crédit-logement sur mesure ?
- Avez-vous pris rendez-vous avec votre spécialiste en crédits de Dexia pour signer votre demande de crédit ?
- Êtes-vous bien assuré contre d'éventuels risques ?

Après votre déménagement :

- N'oubliez pas de prévenir le cadastre dans les 30 jours qui suivent votre déménagement. Cette administration calcule le revenu cadastral de votre nouvelle propriété. Le pré-compte immobilier est basé sur ce revenu cadastral.
- Dans les trois mois qui suivent le calcul de votre revenu cadastral, vous devez faire une déclaration à l'administration de la TVA. Vous trouverez de plus amples informations dans la brochure *Le maître d'ouvrage et la TVA*.